

Cette quinzaine, il faut savoir:

Que le syndicat professionnel des instituteurs et institutrices de Jonquière déplore le fait que le personnel enseignant de St-Ambroise n'a reçu aucun salaire depuis le mois d'avril.

Qu'un rapport soumis par le comité du bien-être maternel, devant les membres de l'Association Médicale Canadienne, révèle que la mortalité maternelle est plus élevée dans la Province de Québec que dans toutes les autres provinces canadiennes.

Que le premier ministre de la Chine communiste a déclaré que son pays refuserait de participer à toute conférence mondiale sur le désarmement tant qu'il n'aura pas été admis aux Nations-Unies.

Que le président de l'université Western en Ontario a déclaré que 100,000 Canadiens de plus de 65 ans voudraient travailler et pourraient être employés dans les affaires, l'industrie et par le gouvernement, si toutefois on voulait bien leur en donner l'occasion.

Que de nouvelles mesures destinées à protéger les petites entreprises contre les jeux des prix, à l'échelon du grossiste, ont été introduites dans la nouvelle législation contre les cartels proposée aux Communes.

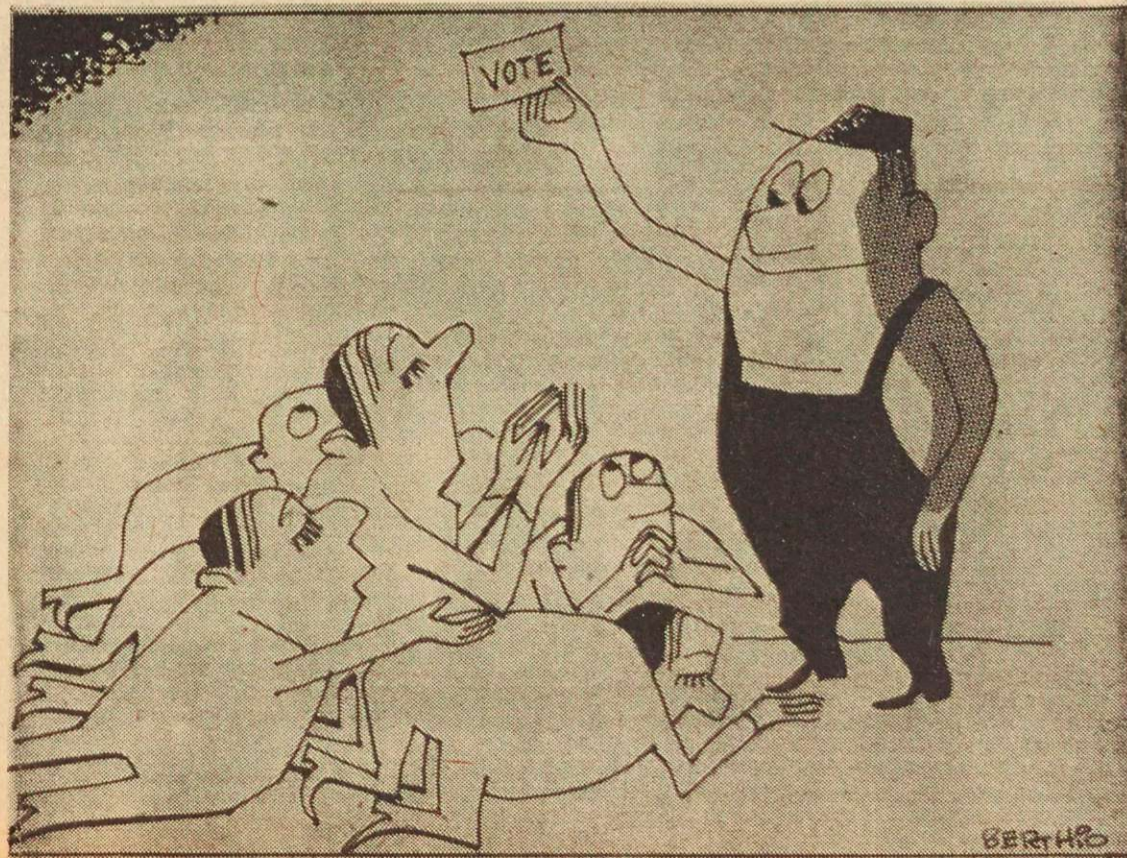
Que la Commission des Relations ouvrières du Québec a ordonné à l'entrepreneur Chibougamau Express Ltée. de réinstaller trois employés, congédiés pour activité syndicale le 1er mars dernier. Les salaires perdus leur seront payés.

Qu'à Washington, le vice-président Nixon a demandé aux directeurs de journaux catholiques réunis en congrès, d'aider à centrer l'attention du public sur les "aspects moraux" du problème racial aux Etats-Unis.

Que le chômage élevé que nous connaissons actuellement forcera de nombreux étudiants à cesser leurs études, parce qu'ils ne pourront pas compter sur l'argent gagné durant les vacances pour défrayer une partie du coût de ces études.

Que les chemins de fer canadiens ont carrément refusé de fonder la rémunération des cheminots sédentaires sur les standards de l'industrie des biens durables, revenant ainsi sur la position qu'ils avaient prise eux-mêmes il y a dix ans et qui fut sanctionnée par quatre tribunaux d'arbitrage et de conciliation.

C'est la saison d'amour . . . (air connu)



C'est fou ce que les politiciens m'aiment cette année !



Vol. XXXVI — No 11

Ottawa, 27 mai 1960

La C.T.C.C. et l'U.C.C. s'entendent

Le différend qui durait depuis le 7 avril est définitivement réglé - L'Association des Représentants de services est reconnue - Les congédiements sont portés à l'arbitrage

L'arrêt de travail qui paralysait depuis plus de cinq semaines les bureaux de la Mutuelle d'assurances de l'U.C.C. a pris fin vendredi soir dernier alors qu'une entente est survenue entre l'U.C.C. et la C.T.C.C., couvrant tous les points en litige.

Reconnaissance

L'essentiel de ce règlement, c'est que l'Association des représentants de services, syndicat de cadre affilié à la C.T.C.C., est désormais reconnue par la direction de la mutuelle et pour-

ra signer une convention collective de travail avec cette dernière. Les gérants sont cependant exclus de l'unité de négociation et de la juridiction de la convention: ils signeront des contrats particuliers.

Les congédiements

Quant aux six congédiements qui avaient été à l'origine de l'arrêt de travail, ils sont tous portés à l'arbitrage devant un arbitre unique, Me René Paré, président de la Société des Artisans.

Dans deux cas, une décision devra être rendue d'ici quinze jours; pour les quatre autres, l'arbitre dispose d'une période de trente jours. Les décisions de Me Paré seront finales et exécutoires; il a le pouvoir d'ordonner la réinstallation des congédiés, s'il le juge à propos, et de décréter le paiement par l'employeur d'une compensation.

Semaine de salaire

Tous les autres employés impliqués dans la grève sont re-

pris et toucheront immédiatement une semaine de salaire en compensation du surcroît de travail qu'ils devront subir au cours du prochain mois pour remettre les affaires en marche.

Entente équitable

La C.T.C.C. s'est dite satisfaite, dans l'ensemble, de ce règlement qu'elle juge équitable. Elle a exprimé sa vive satisfaction de pouvoir mettre fin au différend.

"L'U.C.C. et la C.T.C.C., a déclaré le Secrétaire général, M. Jean Marchand, sont deux institutions parallèles et qui poursuivent les mêmes buts. Elles sont faites pour s'entendre et seule la nécessité de défendre le droit d'association des employés, où qu'ils se trouvent, avait décidé la C.T.C.C. à appuyer l'arrêt de travail des responsables de services.

"Nous sommes très heureux que l'affaire se termine par une entente et nous souhaitons que l'amitié entre nos deux mouvements n'en ait pas souffert."

Trois autres congrès

Nous vous prions de trouver ci-dessous les noms de trois autres fédérations qui viennent de nous faire connaître les dates de leurs congrès. Ceci vous permettra d'établir votre programme.

Fédération nationale du bâ-

timent, 1, 2, 3 juillet à Rimouski.

Fédération nationale du commerce: les 9, 10 et 11 juillet à Montréal.

Fédération nationale de l'industrie minière: 16, 17 et 18 juin à Thetford-Mines.

Les syndicats et l'énergie atomique

L'atome nous est toujours présenté comme un pur mystère; sans doute est-ce l'un des aspects de l'énergie nucléaire, pour des profanes comme nous. Mais à mesure que ses applications à l'industrie accomplissent des progrès, les travailleurs ont de plus en plus d'intérêt à se renseigner sur l'énergie atomique. C'est ce que font les travailleurs anglais. Pourquoi les syndicats canadiens n'auraient-ils pas la chance de les imiter ?

LES chefs syndicalistes de Grande-Bretagne s'inquiètent de rafraîchir leurs connaissances sur l'atome. Ils veulent plus de renseignements sur ses utilisations et les dangers qu'elles présentent pour l'industrie. C'est pourquoi ils s'inscrivent à un cours rapide et intensif sur l'utilisation industrielle de l'énergie atomique et de la radiation.

Le petit isotope

Les syndicats intéressés par l'utilisation de l'atome dans l'industrie ne se limitent en aucune façon aux membres qui construisent et font fonctionner les centrales électriques basées sur la force nucléaire, comme on en voit de plus en plus en Grande-Bretagne, ou ceux qui s'occupent de la fabrication d'un équipement semblable pour des centrales similaires dans d'autres parties du monde où les sources naturelles de chaleur, de lumière ou d'énergie sont rares.

Le petit isotope, autant que la grosse centrale atomique, occupe une place importante dans le tableau. Le minuscule isotope radio-actif peut accomplir un travail important — et l'effectue avec une méticulosité très exacte. Par exemple, les défauts dans des coulées ou de la fonte métallique, qui autrefois étaient détectés à l'aide d'appareils à rayons X d'environ un million de volts, sont maintenant décelés par une petite quantité de radio-isotopes qui offrent en outre l'avantage de pouvoir être déplacés aisément.

Dans l'industrie

Ce furent d'abord les travailleurs en recherches médicales

qui demandèrent l'aide de l'isotope pour diagnostiquer les maladies qu'on ne pouvait aisément repérer par les techniques habituelles. Mais l'industrie et l'agriculture — en Grande-Bretagne comme dans les pays vers lesquels la Grande-Bretagne exporte — sont devenus maintenant les plus grands consommateurs d'isotopes.

Les risques

L'intérêt des syndicats dans tout ceci ne se limite pas à un point de vue étroit. Tout d'abord, ils tendent à se renseigner à fond sur les techniques qui peuvent améliorer les perspectives industrielles et commerciales de la nation — et par là même lui permettre de payer des salaires plus élevés ou d'assurer plus de loisirs à ses travailleurs. Ensuite, en tant que négociateurs, ils veulent se familiariser avec les nouvelles techniques que les membres des syndicats utilisent ou qu'ils utiliseront très prochainement.

Des précautions

Et ils désirent également s'assurer que toutes les précautions sont prises pour protéger les travailleurs contre les risques qui pourraient résulter de l'utilisation inconsiderée des radiations atomiques. Et ceci n'est pas un intérêt qui se manifeste subitement. Depuis des années, les syndicats et le Congrès des Syndicats de Métiers (T.U.C.) ont travaillé en relation avec les ministères de la Santé et du Travail à l'adoption de règlements afin de s'assurer qu'aucune firme ne puisse se soustraire aux normes des meilleures méthodes de protection.

Cette quinzaine...

Qu'en France, les premiers décrets fixant les frais médicaux ont été publiés malgré l'opposition des syndicats de médecins. Le syndicat des médecins de la Seine a décidé une grève administrative et les médecins refuseront de signer les formulaires exigés par la sécurité sociale tout en veillant à ne pas priver les malades de leurs remboursements.

Que les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement ont diminué de 55% depuis quatre mois.

Que les citoyens de la ville d'Asbestos ont paradé dans quatre voitures durant une assemblée politique dans cette ville rappelant par des pancartes la fameuse grève de l'amiant de 1949 et le rôle qu'y avait tenu la police provinciale.

Que les représentants de quatre syndicats de Hamilton n'ont pas accueilli avec faveur un rapport d'Ottawa selon lequel le ministère de l'Immigration a cherché à recruter en Grande-Bretagne par le moyen de la publicité, des charpentiers, des plombiers, des électriciens et des peintres.

Que la Conférence Catholique Canadienne a recommandé aux catholiques de ne pas accepter de poste de direction dans le mouvement du réarmement moral, à cause de la différence existant entre la doctrine de ce mouvement et celle de l'Eglise catholique.

Discuter les problèmes majeurs du mouvement

(par Jacques ARCHAMBAULT)

Le Service d'Education de la C.T.C.C. organise pour les 31 mai, 1er et 2 juin prochain une réunion spéciale pour tous les permanents, afin de discuter des problèmes majeurs du mouvement. Voilà quelque chose d'important et qui s'impose à l'évidence, une fois de plus; jamais initiatives de ce genre ne seront assez nombreuses ni assez fréquentes.

Ce qui m'intéresse particulièrement entre autres, ce sont les rencontres spéciales des conseillers techniques projetées pour les lundi et mercredi. Le programme indique qu'il sera question de la discussion d'un projet de "handbook" en techniques syndicales.

Pardonnons et oublions le terme anglais et voyons de quelle façon nous envisageons le problème.

Enfin . . . !

Vous ne sauriez croire jusqu'à quel point les conseillers techniques et tous ceux qui s'occupent de négociations ressentent, d'une façon impérieuse, l'urgence nécessaire d'échanger leurs expériences et d'améliorer et surtout de préciser leurs sources d'information et de renseignements sur ce point. Je vois dans un tel projet de "handbook" un moyen efficace, rapide et commode de colliger une foule d'informations nécessaires pour préparer un mémoire, bâtir une preuve ou étayer une argumentation devant un conseil d'arbitrage. Ce ne sont pas les seuls points qui peuvent faire l'objet d'un tel projet, au contraire, mais il s'agit là d'un besoin réel.

Prenons un exemple :

J'étais, l'autre jour, en train de préparer un arbitrage relatif à un congédiement. Je sais bien, de mémoire, qu'il y a beaucoup de décisions et de jurisprudence concernant la très fameuse question du fardeau de la preuve.

Afin de présenter, comme il se doit, l'argumentation la plus complète et la plus solide possible, j'ai dû me plonger dans l'étude d'une vingtaine de mes propres dossiers. Ensuite, j'ai dû communiquer par téléphone, lettres ou autres moyens avec quelques-uns de mes confrères pour leur demander si, par hasard, ils n'auraient pas vécu d'expérience semblable. Où en est votre propre documentation sur ce point, leur ai-je demandé à chacun ? Ces démarches se rattachent et sont commandées par d'impétueuses responsabilités. Dans l'exercice de nos fonctions pour la promotion et la défense

des intérêts de syndiqués qui réclament nos services, nous avons le devoir strict de présenter la meilleure défense possible, voire la plus d'efficacité et de rapidité possible.

Détours inutiles . . .

Or, vous constatez, à la vérité, quels détours, quelles démarches longues et compliquées j'ai dû accomplir en vue de compléter mes informations. Et ce n'est là qu'un exemple. Appliquez-le à tous les négociateurs du mouvement et vous constaterez jusqu'à quel point un tel projet de "handbook" prend de l'importance pour tous les travailleurs, faute d'un véritable Service de Recherches. Il ne guérira pas tous les maux, il ne répondra pas à tous les besoins, mais il sera un premier pas vers une solution appropriée.

Est-ce réalisable ? Comment réaliser ce projet ? C'est là toute la question.

Autres problèmes :

Certes, il est d'autres problèmes aussi importants, sinon plus, qui seront abordés lors de ces journées d'étude, mais sous cette rubrique générale traitant des négociations, il m'apparaît fondamental que les travailleurs en général et ceux qu'intéresse le problème des négociations en particulier sachent bien que c'est la constante préoccupation du Service d'Education de contribuer à assurer aux syndicats les meilleurs services possibles.

Faire rendre aux organismes et aux services créés par les travailleurs le maximum d'efficacité au meilleur coût possible, telle doit être la constante préoccupation de tous et de chacun. Ceux qui participeront aux journées des 30 mai, 1er et 2 juin, se rendront service à eux-mêmes et, par voie de conséquence, rendront service aux travailleurs à plus d'un titre.

Le Conseil Central...

(Suite de la page 3)

attention et nos soins pour que nous puissions nous permettre des divisions internes et des faiblesses de structures. Plus que jamais un conseil central de l'importance de notre doit donner l'exemple de l'unité et de la solidarité dans les rangs de la C.T.C.C.

Un conseil central, plus encore qu'une fédération, reflète les caractères propres à la C.T.C.C. Alors qu'une fédération traite de problèmes presque exclusivement professionnels, un conseil central, comme la C.T.C.C., s'occupe des problèmes généraux qui sont ceux de la représentation auprès des autorités publiques, de l'expansion du mouvement, de l'éducation et de la propagande.

Interpréter

Le conseil central doit donc se faire à la fois l'interprète de ses affiliés auprès de la C.T.C.C. et celui de la C.T.C.C. auprès des syndicats. Cela nous amène à parler du rôle d'un délégué qui est aussi double. Quand un représentant d'un syndicat ou d'un conseil central assiste au congrès de la C.T.C.C., il a d'abord le devoir de se faire le porte-parole de l'organisme qu'il représente. Il doit d'abord exprimer, non pas son point de vue personnel, mais celui du groupe qui le délègue. Après avoir cependant écouté les opinions des autres délégués, il a le devoir de voter, non plus

selon les seuls désirs de ses mandats, mais en vue du bien commun qu'il vient de découvrir. Quand, par la suite, il retourne vers son groupe, il a la responsabilité de représenter maintenant la C.T.C.C. auprès du conseil central ou de son syndicat. Il doit se faire le porte-parole, le défenseur de la C.T.C.C. auprès de ceux qui l'ont envoyé les représenter. La C.T.C.C. n'est pas un corps étranger, mais le prolongement du syndicat et du conseil central.

Par l'éducation

C'est par l'éducation que nous développerons dans nos rangs la solidarité et que nous préserverons l'unité de la C.T.C.C. dans laquelle réside notre force. Mais, par éducation, je n'entends pas seulement la formation technique des officiers et des militants qui est certes nécessaire et qui doit se poursuivre sans cesse. Je crois que la diffusion la plus large possible de la déclaration de principes et du programme d'action de la C.T.C.C., de l'étude de la Doctrine sociale de l'Eglise, des idées comprises dans les mémoires du bureau confédéral aux gouvernements provincial et fédéral, est aussi essentiel à la formation des travailleurs et à leur unité dans la centrale à laquelle ils ont adhéré. C'est là, je sais bien, un programme très chargé pour notre comité d'éducation. Mais je sais aussi, pour l'avoir vu à l'oeuvre, qu'il est capable de le réaliser avec l'aide du Service



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Le peuple, ses représentants,
son argent, ses affaires . . . (III)

DISTRIBUEZ DE L'AIR, S.V.P.

"N'aie pas peur de poser des questions

"Ne t'en fais pas conter, camarade!

"Regarde toi-même,

"Ce que tu ne sais pas par toi-même

"Tu ne le sais pas.

"Contrôle l'addition,

"C'est toi qui la paie." (Berthold Brecht).

Ces quelques vers de Berthold Brecht sont particulièrement appropriés en période électorale . . . n'est-ce pas? On en entend de bien bonnes ces jours-ci. Les candidats sont omniprésents, leur zèle manifeste une tendance nettement inflationnaire. Les uns vantent leur programme, d'autres leurs réalisations passées. La grandiloquence et la publicité massive ne doivent cependant pas nous faire oublier que chaque citoyen doit voter sous la dictée de sa conscience. Personne ne peut réclamer le pouvoir comme un droit d'aïnesse ou une dette de "reconnaissance" que le peuple aurait contractée envers tel ou tel groupe. La vocation de l'homme politique c'est de travailler à réaliser la plus grande mesure possible de justice en vue du bien commun.

Me voilà loin de mon sujet? Peut-être pas tellement. L'air pur est-il équitablement distribué?

Un trou dans les programmes

Il faut féliciter les candidats qui se donnent la peine de préparer un programme d'action pour justifier leur prétention au pouvoir. Cela me semble un minimum en deça duquel on exige des électeurs un "chèque en blanc". Ceci dit je n'ai encore jamais vu, dans le pays, la province ou la métropole, un programme politique qui réponde convenablement à certaines aspirations des "petites gens", c'est-à-dire de l'immense majorité de la population. Pour aujourd'hui, j'en veux pour preuve la négligence d'un besoin indiscutable: l'air que l'on respire.

Avez-vous déjà remarqué que les beaux parcs sont, très souvent, dans les plus beaux quartiers de nos villes? Vous n'ignorez pas que ceux qui ont un chalet à la campagne ont généralement, une pelouse ou un jardin de fleurs à leur résidence de la ville. Les touristes qui visitent, par temps chaud, les montagnes Rocheuses, les chutes Niagara ou la péninsule gaspésienne, où logent-ils durant l'année? Après cet inventaire, vous conviendrez sans doute que l'air est mal distribué.

La justice n'est pas de ce monde

J'ai souvent discuté de ces sujets avec des gens qui avaient lu quelque part que "la justice n'est pas de ce monde" . . . et qui s'en souvenaient! Mais l'Angleterre, la France, et les Etats-Unis sont de ce monde . . . et nous ont donné à ce propos quelques exemples que nous aurions profité à suivre. On me dit que les Anglais peuvent choisir d'aménager leur tente dans pas moins de 2,000 terrains de camping. Ces terrains sont légion aux Etats-Unis. Je reviendrais plus tard sur la France où l'on trouve une organisation remarquable qui facilite au Français moyen des vacances de plein air, des voyages de culture et de repos. Ça aussi, ce sera bientôt d'actualité: en même temps que nos élections provinciales.

Je suggère au futur gouvernement du Québec l'expérience suivante: inaugurer la prochaine session le 1er juillet et la tenir dans un quartier de taudis (à Montréal, par exemple, où l'on aurait le plus grand choix) avec obligation pour tous les membres de l'Assemblée législative d'habiter dans le quartier pendant quelques semaines. Quelques soirées et quelques fins de semaines à balconville seraient salutaires pour les représentants du peuple et nous vaudraient peut-être une législation favorisant:

- les terrains de camping
- les colonies de vacances ouvrières
- le tourisme populaire
- l'assainissement des zones de taudis.

En attendant, je m'en vais prendre l'air, car il fait chaud sur le carré Viger. A la prochaine,

Cordialement,
Jean-Paul Lefebvre.

ELUS AU CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC



L'EXECUTIF DU CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC après les élections du récent congrès annuel. De gauche à droite: MM. Marcel Brousseau, sergent d'armes; Hector Bourret, 2e vice-président; Jacques Dion, trésorier; Rolland Leclerc, assistant secrétaire financier; Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; Eugène Rancourt, président du Conseil Central; chanoine Aurèle Ouellet, aumônier diocésain; Roméo Gamache, secrétaire financier; Louis-Robert Bernier, assistant secrétaire-archiviste; Albert April, commissaire-ordonnateur, et Maurice Dussault, secrétaire correspondant. N'apparaissent pas sur cette photo: MM. Joseph Parent, 1er vice-président; Maurice Boucher, secrétaire-archiviste; Raymond Dussault, directeur (région de Portneuf); Léopold Côté, directeur (comtés Montmagny-L'Islet); Simon Montambault, directeur (Plessisville); Léopold Vachon (région de Beauce), et l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec.

Le Conseil central facteur d'unité

C'est la leçon qui se dégage du rapport présenté
par le président de Québec, M. Eugène
Rancourt, au congrès régional annuel.

Les municipaux dissidents expulsés du Conseil central - Le congrès annuel étudie deux questions: chômage et solidarité

Le Conseil central des Syndicats de Québec tenait récemment son congrès annuel au cours duquel plusieurs résolutions et décisions importantes furent votées par les délégués.

Parmi les plus marquantes, soulignons l'expulsion, par le Conseil, de quelques syndicats d'employés municipaux de la région désaffiliés de la CTCC.

Mais le document principal du congrès fut sans contredit le rapport du président, M. Eugène Rancourt. Il avait pour thème deux questions d'actualité: le chômage et la solidarité ouvrière. En voici des extraits:

Chers délégués,

Après seulement trois mois d'activité comme président je n'ai pas la prétention d'avoir pu examiner toutes les questions qui se posent dans notre milieu. Mais à titre de militant syndical, je sais bien, comme vous, qu'il existe des problèmes majeurs sur lesquels un congrès comme le nôtre devrait réfléchir. Permettez-moi d'en souligner deux qu'il presse, à mon avis; de considérer, dans le plus grand intérêt des travailleurs que nous servons, le chômage et la solidarité syndicale.

I.—LE CHOMAGE

Au mois de mars 1960, 19,129 personnes étaient inscrites au bureau du Service national de placement de la région de Québec. Vous savez comme moi, qu'il faut en conclure que le nombre total des chômeurs devait facilement dépasser le chiffre de 20,000 ce printemps à Québec. Cela veut dire que nous avons donc atteint cette année la proportion de 20% que nous n'a-

vions jamais connue depuis la guerre.

S'agit-il là d'une situation exceptionnelle que nous ne connaissons plus? Nous devrions bien le croire, mais nous avons toutes les raisons d'en douter. Depuis la guerre, la plaie du chômage ne fait que s'étendre au pays et dans notre région plus que dans toutes les autres. Pour le même mois de mars, le pourcentage va en augmentant d'année en année: en 1951, il y avait environ 7% de chômeurs à Québec; en 1954, 9%; en 1959, 16% et, cette année, 20%. Malgré les prédictions à l'effet contraire faites par les hommes publics les plus sérieux et malgré aussi certaines activités nouvelles au cours de l'hiver dernier, nous comptons donc 4% de chômeurs de plus que l'an dernier. Or, les experts du ministère fédéral du Travail considèrent qu'un niveau de chômage de 12% constitue une situation d'emploi alarmante. Comment faudrait-il donc qualifier la situation québécoise actuelle?

Le plein emploi

Devant une telle situation, la plus importante réclamation qu'à mon avis, un mouvement comme le nôtre puisse faire, c'est bien celle d'une politique de plein emploi basée sur une saine et vigoureuse orientation de notre économie à tous les niveaux: local, provincial et national. C'est pourquoi je voudrais qu'en plus d'étudier des moyens de soulager le malaise propre à la région québécoise, nous appuyions fortement les suggestions faites par la C.T.C.C. dans son mémoire au cabinet fédéral, le 1er février dernier.

II.—LA SOLIDARITE SYNDICALE

L'union de toutes nos forces syndicales à l'intérieur de la C.T.C.C. est justement le deuxième sujet dont je veux traiter sous le titre de la solidarité syndicale. Les problèmes ouvriers avec lesquels nous sommes aux prises occupent trop nos énergies, réclament trop notre

(Suite à la page 2)

POLITIQUE FEDERALE

La fusée qui fait boomerang

par Paul NOGARET

Le désintéressement grandissant du Pentagone à l'égard de la fusée "Bomarc", sur laquelle le Canada compte pour compléter, conjointement avec les Etats-Unis, son système de sécurité aérienne, remet en lumière l'incohérence et l'irréalisme des politiques de défense des pays occidentaux à l'âge nucléaire.

Que le gouvernement américain se rende au vœu récent du Congrès et qu'il abandonne le "Bomarc-B", cela peut être une catastrophe mineure pour notre pays, mais il ne faudrait pas considérer l'affaire comme une tragédie et affirmer, à la suite de certains commentateurs, que ce renversement de politique risque d'entraîner la chute de l'administration Diefenbaker.

Certes pour le Canada, voilà une fusée qui aura fait boomerang; elle se sera tournée contre nous pour nous indiquer une fois de plus que nous ne sommes pas de taille à concurrencer les grandes puissances en matière de défense. Après la mise au rancart de l'"Arrow CF-105" que les Américains nous avaient conseillés de sacrifier en faveur d'intercepteurs non pilotés, ce geste heurte à coup sûr l'orgueil légitime des Canadiens, surtout à cause de la façon cavalière avec laquelle Washington a procédé en dépit de N.O.R.A.D. et des comités militaires conjoints. Il faut ajouter que les mêmes Américains nous suggèrent maintenant de revenir aux intercepteurs pilotés et d'adopter leurs avions supersoniques "F-106" d'un calibre à peu près égal à l'"Arrow". Toutes ces ignominies forment un bien gros dossier que la presse canadienne et l'opposition libérale et socialiste à la Chambre des communes n'ont pas manqué de jeter à la face du gouvernement conservateur. Ce dernier, qui est venu au pouvoir grâce en partie à un programme de libération économique et politique visant surtout nos voisins du sud, se trouve donc dans une posture fâcheuse qu'accentue son manque évident d'expérience dans le domaine de la défense.

Définir nos besoins

Pourtant le tableau ne m'apparaît pas si noir que ne le vou-

draient les libéraux; je suis plutôt porté à sympathiser avec les conservateurs, bien que ni ceux-ci ni ceux-là n'aient encore posé le vrai problème. Il me semble impossible de poursuivre un programme cohérent de défense sans au préalable définir le problème afin de prendre une option ferme et la maintenir. Or jusqu'ici c'est ce que nous avons soigneusement évité de faire. Nous voulons participer à la défense du monde occidental, nous fournissons des contingents dans le cadre de l'Alliance Atlantique, nous sommes membres de la

pour le Canada d'établir, soit seul, soit avec les Etats-Unis, un système de défense? Avons-nous les ressources financières pour nous lancer dans une telle aventure? Est-ce dans notre intérêt de confier aux Américains, par l'entremise de N.O.R.A.D., la responsabilité de nous protéger dans l'éventualité d'une attaque soudaine? Dans un cadre plus large, devons-nous nous intégrer, par le truchement de pactes militaires, à l'organisation de défense occidentale? En résumé, est-il avantageux pour notre pays de participer à la course aux armements, d'engouffrer près d'un tiers de notre budget d'être admis dans toutes les alliances, dans tous les clubs internationaux?

Se résigner

Voilà comment il faut poser la question. Je ne me souviens pas que la Chambre des communes l'ait jamais vue sous cet angle. Notre choix a été fait une fois pour toutes après la guerre et depuis lors les députés n'ont jamais remis l'affaire en question. Nous ne voulons pas nous retirer de l'organisation de défense de l'Occident; nous aspirons au contraire à y participer pleinement et nos actes le prouvent. Nous sommes en mesure de consacrer pleinement et nos actes le prouvent. Nous sommes en mesure de consacrer annuellement un milliard et demi à la défense. Cela acquis, cette orientation bien décidée, soyons prêts à accepter les conséquences de nos actions. D'abord, en ce siècle de progrès rapide, en cet âge atomique, définir une politique de défense, développer des armes appropriées et équiper des armées ne constituent pas une sinécure. Il faut être modeste et se résigner à bien des déboires; la fusée à l'état expérimental que j'adopte pour livraison dans x années n'a pas encore atteint le stade de la fabrication en série qu'une seconde fusée plus puissante, plus parfaite, apparaît pour être remplacée à son tour par une troisième que l'homme espère toujours "finale". Quelle attitude devons-nous prendre dans une telle situation? Est-il plus réaliste de se rendre à l'inévitable et d'accepter la fusée la plus nouvelle que de se mettre en colère et de s'entêter à garder une arme moins puissante? Même si celle-ci n'a pas franchi l'étape de la production en quantité, elle aura été tout de même le jalon qui aura permis le développement de la fusée de remplacement.

plupart des comités militaires internationaux, bref, nous jouons à la grande puissance, mais, dès qu'un affront comme l'incident "Bomarc" nous ramène sur terre, nous nous découvrons soudainement une vocation nationale, nous crions au respect de notre souveraineté, nous devenons étrangement provinciaux dans un univers qui désormais ne l'est plus. C'est très secondaire de savoir si, malgré tout, nous insistons pour obtenir le "Bomarc" ou si nous reviendrons aux avions intercepteurs pilotés et aux fusées embarquées. Il serait plus intéressant et important de nous demander si nous sommes en mesure de soutenir un programme de sécurité à l'échelle intercontinentale. Est-ce profitable

Dans cette course vers l'engin toujours plus parfait et dans cette recherche du système de sécurité le plus absolu, un pays comme le Canada, est-il va de soi, à la remorque des grandes puissances. Le réalisme le plus élé-

LE SYNDI une avan

L'indignation quasi-unanime que l'opinion publique a, enfin, manifestée devant le scandale de la discrimination raciale en Afrique du Sud nous donne l'occasion de souligner un des caractères particuliers du syndicalisme ouvrier qui le distingue bien des autres groupements professionnels.

Les ennemis du syndicalisme, et la grande masse des indifférents qui le "tolèrent" comme un mal nécessaire dans notre société lui prêtent souvent des visées exclusivement matérielles, empreintes d'une philosophie basement utilitaire. Comme si la poursuite d'objectifs économiques était nécessairement une adhésion au matérialisme. C'est vrai que le syndicalisme ouvrier a pour but propre de s'occuper des intérêts des travailleurs en tant que travailleurs, comme c'est le but de tout groupement professionnel de s'occuper des intérêts de ses membres. Mais le syndicalisme ouvrier possède des préoccupations beaucoup plus vastes. Et, à moins d'être aveugle, il faut admettre que de tous les groupements professionnels, les syndicats ouvrier sont ceux qui manifestent le plus de sens social et qui démontrent par les positions qu'ils prennent le plus d'ouverture sur les problèmes d'ordre général.

On n'en finirait pas d'énumérer toutes les mesures sociales, dont bénéficie aujourd'hui l'ensemble de la population, qui sont dues à l'initiative et à l'action persévérante du syndicalisme ouvrier.

Pas de "canonisation"

Nous ne disons pas cela pour "canoniser" le mouvement ouvrier ni pour l'excuser des erreurs qu'il a pu commettre. Mais nous devons reconnaître qu'en plus de protéger et de défendre les intérêts de leurs membres, les syndicats sont foncièrement animés d'un sens de justice sociale qui les fait s'indigner devant les injustices causées aux autres. On rencontre encore chez eux un peu de cet esprit chevaleresque que le capitalisme n'a pas réussi à étouffer complètement dans notre monde. Il arrivera bien que, dans certains cas, poussé à l'extrême, cet esprit pourra verser dans le don-quistisme; c'est la rançon quasi-inévitable

de posséder les défauts de ses qualités.

Nous n'aimons pas faire des comparaisons. Mais, en face de certaines questions d'actualité, nous pouvons difficilement nous empêcher de faire un parallèle entre l'attitude des syndicats ouvrier et celles d'autres groupements professionnels.

Un parallèle

Prenez d'abord cette question à laquelle nous référerions au début de cet article. L'apartheid est un véritable scandale, une injustice flagrante, un affront à la dignité de la personne humaine. Il a fallu les derniers événements pour réussir à impressionner l'opinion publique canadienne. Or, est-ce que ce sont les groupements professionnels, dont le champ d'ac-

Par Maurice

tivité propre est la justice, qui ont sonné le grelot? Pas à notre connaissance. Les groupements d'avocats ont gardé le silence complet avant les massacres récents et on n'a pas, non plus, depuis lors, entendu l'écho de leurs protestations. Pourquoi a-t-il fallu que les centrales ouvrières canadiennes fussent les premières à signaler l'odieuse de cette situation à l'opinion publique et à demander au gouvernement d'intervenir? Cela n'apportait aucune augmentation de salaire à leurs membres! Elles l'ont fait quand même par souci de justice, au nom de la fraternité humaine.

Les soins médicaux

Voyons le problème de l'accès des soins médicaux et hospitaliers à l'ensemble de la population.

S'il est une question qui touche bien l'homme, c'est sûrement celle-là. Depuis près de cent ans existent dans notre province des associations médicales et le Collège des médecins. Ces groupements, comme cela est naturel, poursuivent les intérêts de leurs membres. Ils ont contribué à leur développement professionnel et encouragé l'avancement de la science médicale. On ne peut nier qu'à l'intérieur de ces limites, ils ont accompli et continuent d'accomplir un travail appréciable et utile. Mais quelle a été leur ouverture sur la nécessité sociale de mettre les services et la science de leurs membres à la disposition de tous? N'est-ce

mentaire lui impose d'oublier ses propres sentiments, de faire abstraction de sa légitime fierté afin de confier l'organisation globale de sa défense au seul pays capable de l'assurer, les Etats-Unis. Les Américains sont les seuls en mesure de tenir tête aux Soviétiques. Puisque nous avons choisi de participer au programme de sécurité du monde atlantique, il ne doit pas y avoir de tâtonnements, d'hésitation puériles. Ou nous nous retirons dans la neutralité ou nous nous engageons

totalemment et sans arrière-pensées. A ce moment, attendons-nous à d'autres affronts de la part du Pentagone et contentons-nous d'un rôle secondaire. D'autres fusées seront mises de l'avant qui seront sacrifiées à leur tour. Pour le remplacement éventuel du "Bomarc", Washington parle déjà de la fusée "Skybolt".

Pas tout seuls!

Nous ne sommes hélas pas les seuls dans le même bateau; la Grande-Bretagne vient d'aban-



CALISME: Nuit-garde!

pas que normalement on aurait été en droit de s'attendre à ce que ces groupements soient les premiers à promouvoir l'accès des services médicaux à toute la population? Or, non seulement n'a-t-il fallu que cette idée germe encore dans les syndicats ouvriers, mais ceux-ci ont rencontré comme adversaires acharnés de ce projet les groupements qui auraient dû en être les instigateurs et les agents zélés, pour trouver les moyens de le réaliser.

Ce n'est pas un secret pour personne que si bientôt l'Etat provincial organisera l'assurance-hospitalisation et si, un jour, nous pourrions bénéficier de l'assurance-santé, c'est malgré les oppositions des groupements professionnels directement intéressés à les fournir.

L'ADOUCEUR

Les pays de misère

Voyons, enfin, un autre domaine qui touche l'avenir de notre économie sur le plan mondial, qui affecte toute l'humanité et qui peut-être même met en cause notre civilisation. C'est la situation des pays sous-développés. Qui, encore, a pris l'initiative, dans notre pays, de poser le problème à l'attention de l'opinion publique?

Depuis la dernière guerre, le monde est de plus en plus unifiée et solidaire. La disparition graduelle des colonies — dont la raison d'être semblait surtout de maintenir les métropoles dans l'aisance — est un fait en voie de réalisation. La situation des pays sous-développés est non seulement une honte pour l'humanité supposée civilisée, mais elle aura une influence capitale sur l'économie de pays comme le nôtre. A défaut de pensée généreuse, on pourrait au moins s'attendre à ce que les groupements qui ont pour but spécifique de s'occuper des problèmes économiques y verraient leurs intérêts et les intérêts de notre pays. Eh bien, sont-ce l'Association des manufacturiers canadiens et la Chambre de Commerce du Canada, avec leurs filiales ou, encore une fois, les centrales ouvrières qui font pression auprès du gouvernement du Canada pour venir en aide à ces pays? Qui donc dépense des énergies pour donner à l'opinion publique la préparation nécessaire à la compréhension de ce problème, des plus urgents?

donner la fusée "Blue Streak" qui à l'origine devait lui donner une force de frappe indépendante. Cette arme de dissuasion lui a coûté dix ans d'efforts et plus d'un milliard et demi de dollars. Elle aussi compte maintenant sur la fusée "Skybolt". Aussi longtemps que les grandes puissances occidentales s'entêteront à développer leur arme propre et à mettre sur pied un programme défensif indépendant, les risques de déception en seront multipliés. Il serait plus simple de tout

Une apathie générale

Nous pourrions multiplier les exemples de cette apathie des groupements professionnels autres que les syndicats ouvriers. Mais, dans tout cela, ce qui est le pire, c'est que le public n'est pas surpris de leur attitude: l'on ne s'attend même pas à ce que l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de Commerce, les associations d'avocats, les groupements médicaux adoptent une position différente en face de tels problèmes. Ils nous ont tellement habitués à les voir poursuivre leurs intérêts (légitimes — ordinairement) sans aucune ouverture sur le bien général que l'on trouve cela tout à fait naturel. De même, quand l'action syndicale déborde les cadres de la poursuite immédiate des intérêts des travailleurs (légitimes aussi — ordinairement), on trouve que les syndicats ne se mêlent point de leurs affaires. Et lorsque l'opinion publique est gagnée à une cause ou que les mesures préconisées par les syndicats sont devenues le lot commun, on oublie de donner le crédit à ceux-là même qui en ont été les instigateurs.

Dynamisme et conservatisme

Au fond de tout cela, c'est que l'on a affaire à des groupements professionnels de tendances et d'esprit complètement différents. Les syndicats ouvriers sont essentiellement dynamiques. Les autres sont essentiellement conservateurs. Ils cherchent le maintien de leurs privilèges. Ils n'aiment pas les changements. Si le monde évolue — et il évolue nécessairement — c'est malgré eux, malgré leur force d'inertie, malgré leur opposition. Aussi se refusent-ils d'avoir une politique sociale; ils s'en défendent et n'acceptent pas que les autres en aient une. Et, il faut le reconnaître, le monde des travailleurs n'est pas, non plus, exempt de ces groupements qui sont refermés sur eux-mêmes et qui adoptent une attitude qui n'est pas éloignée de cet individualisme collectif antisocial. C'est ce que font les syndicats de boutiques et les unions qui ne veulent pas s'affilier aux centrales syndicales. Même là encore, on rencontre certaines unités à l'esprit hésitant, mais, au moins, les centrales voient-elles à les entraîner dans un mouvement plus vaste et à leur rappeler leur appartenance fondamentale à la société dans la grande fraternité humaine.

faire en commun afin d'éviter des expériences inutiles et coûteuses, même si cela devait impliquer un accroissement de la domination américaine. L'âge nucléaire ne nous laisse pas d'autre choix. Il n'y a que le désarmement mondial qui pourrait régler d'un seul coup le problème et mettre un terme à cette chevauchée vers l'engin ultime et absolu. Quand il surviendra, il sera peut-être trop tard et alors la fusée "Bomarc" et l'avion "Arrow" ne passeront pas lourd dans la balance.

NOUVELLES INTERNATIONALES

Pour l'égalité de tous les hommes

L'O.I.T. — Sa structure et son rôle — Un code international du Travail

(Par Fernand JOLICOEUR)

"Tous les êtres humains, quels que soient leur rôle, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales". Voilà ce que proclame la Déclaration de Philadelphie, adoptée par l'Organisation internationale du Travail en 1944.

Combattre sur le plan international

L'Exécutif de la C.T.C.C. vient de désigner le confrère président général Roger Mathieu comme conseiller technique de la délégation canadienne à la Conférence Internationale du Travail qui se tiendra à Genève, en Suisse, pendant tout le mois de juin. C'est l'occasion de dire un mot de cette organisation internationale du travail qui a été mise sur pied en 1919 et dont l'importance n'a fait que grandir depuis.

Nous vivons dans un monde où les communications se sont tellement multipliées qu'on ne peut plus assurer des conditions de vie humaines aux travailleurs d'un pays sans chercher en même temps à les procurer à ceux d'un autre pays. Les relations commerciales et industrielles se sont étendues à un point tel dans tout l'univers qu'un mouvement syndical national ne peut espérer progresser sans l'appui d'autres organisations ouvrières à l'étranger. Les pays les plus industrialisés, comme le nôtre et les Etats-Unis, ne peuvent plus élever leur niveau de vie sans aider les coins les plus reculés du monde à se développer économiquement et socialement.

En un mot, la justice sociale ne peut triompher complètement dans un pays si elle est niée dans un autre. Autant par intérêt pour nous que par justice pour les autres, c'est sur le plan international qu'il faut aller combattre pour assurer à tous les hommes "leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales". Voilà le but que s'est fixé l'Organisation Internationale du Travail et voilà sa raison d'être. La C.T.C.C., comme toutes les organisations syndicales libres du monde, se doit d'y participer.

L'histoire de l'O.I.T.

C'est un Ecossais, Robert Owen, qui, le premier, eut l'idée d'une législation internationale du travail. D'abord industriel, puis grand réformateur social, il influença longtemps les mouvements syndical et coopératif anglais et proposa, en 1817, des rencontres internationales pour la rédaction d'un code du travail. Son idée fit son chemin, mais ne prit corps qu'en 1890

alors qu'une première conférence se tint à Berlin. Dix ans plus tard, on fonda enfin à Paris l'"Association internationale pour la protection légale des travailleurs". On réussit à signer, en 1906, les deux premières conventions dont l'une défendait le travail de nuit pour les femmes et l'autre, l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

Survint la guerre 1914-1918 au cours de laquelle les travailleurs demandèrent que le futur traité de paix contienne des clauses sur la législation du travail. En 1919, Samuel Gompers, président-fondateur de la Fédération Américaine du Travail, fut appelé à présider une commission spéciale qui rédigea un texte incorporé par la suite dans le Traité de Versailles. Sous l'égide de la Société des Nations, l'Organisation Internationale du Travail prenait ainsi naissance.



ROGER MATHIEU

président de la CTCC, s'embarque cette semaine pour Genève où il assistera à la Conférence du B.I.T.

Pour la première fois, dans un organisme international, les représentants des travailleurs étaient sur un pied d'égalité avec les représentants patronaux.

Le secrétariat de l'O.I.T. est établi à Genève. Pendant la guerre 1939-45, il fut transporté à Montréal. Depuis la 1ère conférence tenue à Washington en 1919, au-delà de 100 conventions ont été passées et ratifiées par de nombreux pays.

Les structures de l'O.I.T.

L'O.I.T. comprend trois organismes: la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration et le Bureau international du Travail.

La Conférence internationale du Travail est l'autorité suprême de l'O.I.T. Elle se réunit une fois par année et se compose de 4 délégués officiels de chaque Etat membre, dont deux représentent le gouvernement, un, les associations patronales et un, les associations ouvrières. Le gouvernement nomme les délégués en accord avec les organisations respectives les plus représentatives et paie les frais de la délégation.

La Conférence élit un Conseil

d'administration de 32 membres; 16 des gouvernements, 8 des groupes d'employeurs et 8 des groupes d'employés. Huit gouvernements sont de droit membres du Conseil: ce sont les Etats "ayant l'importance industrielle la plus considérable" (le Canada fait partie du groupe); les huit autres représentants gouvernementaux sont élus tous les trois ans. Le Conseil tient 3 ou 4 réunions par an, surveille le travail du secrétariat permanent, prépare les conférences et établit le budget.

Le Bureau international du Travail (B.I.T.) est le secrétariat permanent de l'O.I.T. Plus de 500 personnes de tous les pays membres y travaillent à faire les enquêtes, préparer les rapports, donner suite aux vœux des délégués, répondre aux mille demandes d'informations, publier des revues, etc.

L'oeuvre de l'O.I.T.

Les quelque cent conventions internationales passées par l'O.I.T. et soumises à tous les pays membres constituent ce qu'on a appelé le "Code international du Travail". Elles touchent les sujets les plus divers: la liberté syndicale, la sécurité sociale, le plein emploi, les accidents de travail, les maladies professionnelles, les conditions de travail des ouvriers d'usines, des marins, des agriculteurs, des jeunes, des femmes, etc.

Après qu'une convention a été adoptée par les deux tiers des votes des délégués à la Conférence, les Etats membres sont obligés de soumettre ce projet de loi à leurs législateurs qui, sauf raisons graves, adoptent la suggestion de l'O.I.T. Dans notre cas, la procédure est plus complexe parce que le travail est une question qui relève des provinces qui ne participent pas aux conférences.

L'O.I.T. tient aussi des conférences spécialisées pour telle région du globe, par exemple, l'Asie, ou l'Afrique, ou l'Amérique du Sud. Elle en organise encore pour des industries particulières, comme le bâtiment, la métallurgie, les produits chimiques, le textile, etc. Elle a même organisé des séminars sur les techniques d'éducation ouvrière. Elle met sur pied des comités d'experts, organise des missions de techniciens, fait des enquêtes, compile des statistiques, tient une bibliothèque des plus fournies et publie des revues dont les plus importantes sont: la Revue internationale du Travail, Informations sociales et Série législative.

Roger Mathieu, conseiller technique à la Conférence

Chaque pays envoie 4 délégués à la Conférence internationale du Travail. Chez nous, c'est le représentant du Congrès du Travail du Canada qui fait partie de la délégation canadienne à titre ouvrier. Mais tous les Etats membres ont le droit de faire accompagner leurs représentants de conseillers techniques. Voilà comment la C.T.C.C. a été appelée, depuis plusieurs années, à désigner l'un

(Suite à la page 6)

Rentrée au travail à Shawinigan

Les quelque seize cents syndiqués qui avaient dû quitter le travail à la Shawinigan Chemicals, à la suite d'un différend sur les griefs compliqué d'un lock out, sont maintenant retournés à l'usine, moins d'une semaine après le début du différend.

Lors de la reprise du travail, les syndiqués ont déclaré qu'ils avaient confiance désormais que l'atmosphère de l'usine serait plus respirable et que leur ancienneté serait mieux respectée.

La construction à Sorel

A une assemblée spéciale tenue récemment, le Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel a étudié le problème que pose le secteur de la construction dans cette région et a décidé de prendre une attitude non équivoque à ce sujet.

D'une part, en face des Unions étrangères qui exploitent les chômeurs locaux en leur faisant payer d'avance des contributions, avec promesse de les faire travailler, un jour qui ne vient jamais;

d'autre part, en face du problème des chômeurs locaux qui sont un réservoir de main-d'oeuvre compétente et qui sont tous membres des syndicats locaux, en chômage. Le Conseil central de Sorel et ses syndicats affiliés a décidé à l'unanimité d'exiger la reconnaissance du Syndicat local des métiers de la construction et de soutenir entièrement le programme de négociation que ceux-ci exposera aux compagnies de construction de l'extérieur, qui font affaire dans la région de Sorel, d'ici quelques jours. Toute cette action est destinée à protéger au maximum la main-d'oeuvre locale.

D'après le texte de la résolution, cet appui ira jusqu'au piquetage des chantiers de construction par les membres des syndicats de Sorel, si les choses ne s'orientent pas dans le sens de la reconnaissance du syndicat local des métiers de la construction.

Les chômeurs de Sorel, particulièrement ceux qui ont un métier, sont donc incessamment priés de venir s'enregistrer au bureau des Syndicats nationaux de Sorel en la salle St-Pierre, rue de Ramesay à Sorel.

Nouveau contrat à Victoriaville

Le Syndicat du meuble de Victoriaville signait récemment avec la compagnie Victoriaville Furniture Ltd, une nouvelle convention collective de travail pour une période de trois ans commençant le 1er février 1960 et se terminant le 31 janvier 1963.

Les avantages apportés par cette nouvelle convention sont:

1 — \$0.02 l'heure pour la première année; \$0.03 l'heure pour la deuxième année; \$0.03 l'heure pour la troisième année;

2 — Une clause d'ancienneté améliorée;

3 — Une augmentation de \$0.01 et \$0.05 l'heure pour les salariés travaillant à la journée, suivant leur classement.

4 — Une augmentation de \$0.02 l'heure pour la deuxième année et de \$0.01 l'heure pour la troisième année à l'équipe de nuit;

5 — Un taux de mérite augmenté de 20 à 25 p. 100;

6 — Une augmentation dans les taux des classes.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

Pour l'égalité ...

(Suite de la page 5)

de ses membres pour agir comme conseiller technique de la délégation. Il en est ainsi du côté patronal. La délégation canadienne est, de cette façon, plus représentative des divers groupes intéressés à l'O.I.T. Ces conseillers techniques ne votent pas à la Conférence, mais siègent sur les différentes commissions et participent aux travaux de préparation des conventions.

Voilà le rôle que le confrère Mathieu jouera à la prochaine Conférence internationale du Travail qui se tiendra à Genève, pendant tout le mois de juin prochain. Souhaitons-lui bon voyage et espérons que cette rencontre fera encore avancer la cause de la justice sociale dans le monde.



La photo ci-contre fut prise récemment à l'hôtel-de-ville de Plessisville alors que M. Jacques Bourdeau, secrétaire du Syndicat de l'Imprimerie de Laprairie, recevait un chèque de MILLE DOLLARS, le prix du gros lot décerné au détenteur de la bonbonnière no: 4863. De gauche à droite, JEANNE lère, princesse des syndiqués et élue REINE DU FESTIVAL DE L'ERABLE 1960 (Mlle Jeanne Germain, i.d.); M. Jacques Bourdeau, l'heureux gagnant; M. Simon Montambeault, président du Conseil régional des Syndicats nationaux de Plessisville; Mme Jacques Bourdeau; M. Jean-Paul Houde, président du Festival. Le Conseil régional des Syndicats de Plessisville remercie chaleureusement tous ceux qui ont secondé notre effort pour faire connaître un produit typiquement québécois, manufacturé dans les Bois-Francs par des ouvriers syndiqués dont l'usine est la propriété de plus de 6,000 coopérateurs.

POLITIQUE INTERNATIONALE

La paix est en danger

(Par Fernand JOLICOEUR)

LA conférence au sommet n'a pas eu lieu: c'est un échec. Les Quatre Grands n'ont pu faire un pas pour garantir au monde la paix à laquelle pourtant tous aspirent. Qu'en résultera-t-il? Apprendrons-nous un bon matin qu'on a lancé une fusée nucléaire sur quelque coin du globe, que la pire guerre de tous les temps est déclarée, que l'humanité elle-même est en danger? Nous ne pouvons nous résigner à y croire. Nous ne pouvons nous imaginer que les hommes du XXe siècle sont à ce point remplis de haine les uns contre les autres, qu'ils sont prêts à se détruire et à faire disparaître de la surface du globe, toute trace d'espoir, de fraternité et de sécurité.

L'espionnage

Et pourtant les chefs de ce qu'on a convenu d'appeler les quatre plus grands peuples de la terre n'ont pas réussi à s'asseoir ensemble autour d'une table pour discuter des conditions de la paix.

Khroutchev s'est servi de tous les prétextes pour ne pas rencontrer Eisenhower. Ce n'est pas la première fois que des envolées d'espionnage ont lieu en territoire ennemi. Des deux côtés, on en effectue depuis longtemps. C'est à croire que si l'Américain Powers ne s'était pas fait prendre en flagrant délit, les Russes auraient inventé d'autres raisons pour faire échouer, à la dernière minute, la conférence au sommet. Ce qu'ils semblent rechercher, c'est la vedette dans la presse mondiale, ce qu'ils veulent provoquer, c'est la haine du plus grand nombre de peuples possibles contre les Etats-Unis.

Dominer

Nous sentons plus que jamais que nous sommes en présence de deux idéologies opposées qui exigent toutes deux, pour survivre, de dominer l'autre: le communisme et le capitalisme libéral. Le premier aspire à la domination politique, l'autre à la domination économique du monde. L'un fait servir toute l'économie à ses fins politiques, ne nie toute liberté aux individus et en fait les esclaves de l'Etat. L'autre fait servir la politique à ses fins économiques, il met l'Etat sous la tutelle des intérêts capitalistes privés et laisse les individus faire ce qu'ils peuvent de leur liberté.

En Russie, tout le monde travaille pour l'Etat, il ne peut donc y avoir de chômage, mais non plus de liberté. Aux Etats-Unis, et chez nous, tout le monde peut travailler pour qui veut bien l'employer, il y règne ce qu'on appelle la liberté individuelle, mais il y a du chômage.

La liberté

Nous avons trop foi dans la valeur des principes d'ordre et de justice et dans la force des aspirations naturelles au bonheur et à la paix pour croire qu'on ne peut connaître à la fois la liberté et la sécurité. L'exemple de certains pays, comme la Norvège et la Suède, nous aide aussi à penser qu'on peut y tendre avec chances le succès. Mais l'incapacité chronique du système capitaliste libéral à assurer le plein emploi et un partage équitable des richesses n'explique-t-il pas que des peuples de plus en plus nombreux tournent le dos aux Etats-Unis et regardent du côté de la Russie pour y chercher, sinon la liberté, du moins la sécurité matérielle? Le sort que les Occi-

dentaux font aux Noirs américains et sud-africains n'explique-t-il pas le doute qui règne dans l'esprit de millions d'hommes sur la valeur de la liberté que prétend défendre Eisenhower et ceux qui l'ont maintenant au pouvoir?

Crainte

Ce que nous craignons le plus, c'est que l'échec du libéralisme économique dans le monde n'enlève aux travailleurs russes tout désir de rejeter le système communiste, de peur de tomber dans la situation des milliers de chômeurs qui crèvent de faim au pays des grands financiers, dont l'unique ambition est d'asservir à leurs intérêts toutes les ressources de l'univers. Ce que nous craignons encore le plus, c'est que la propagande qui se fait des deux côtés du rideau de fer empêche les travailleurs russes et américains de découvrir les intérêts communs qui devraient les unir et les sentiments de fraternité les uns envers les autres qui dorment au fond de leur coeur.

Peut-on espérer que, par-dessus toutes les barrières, les peuples retrouvent au moins leur intérêt commun dans la paix universelle, leur ambition commune d'un bonheur légitime dans la liberté et la sécurité et qu'ils exigent des grands, des chefs des deux blocs en présence, une autre conférence au sommet où, cette fois, la volonté de dominer fera place à celle d'exprimer le désir de toute l'humanité de vivre en paix!

Puisse Dieu donner aux hommes de bonne volonté la force de faire triompher dans le monde Sa loi d'amour et de justice sur celles des deux idéologies matérialistes qui divisent les hommes de notre siècle.

INTER-UNION CONFERENCE AT MONCTON, N.B.

Canadian Shipyard Unions Meet And Adopt Resolutions For Future Negotiations

A seven-point resolution was unanimously adopted by delegates attending the recent inter-union meeting at Moncton, N.B.

The conference which was known as the East Coast Shipyard Policy Meeting was attended by 59 delegates from British Columbia, New Brunswick, Nova Scotia and Quebec.

Representatives of the C.C.C.L. union in attendance at the meeting included S. Ted Payne, vice-president and technical councillor to the National Metal Trades Federation, Raymond Parent, Marcel Pepin, technical advisers.

The Canadian Labor Congress (CLC) was represented by Angus McLeod of the Marine Workers Federation and D. J. Gammon, regional vice-president of the CLC.

The resolution adopted by the delegates attending the conference follows: Whereas, the wage policy conference of East Coast Marine and Shipbuilding Unions has convened to formulate ways and means to advance the interests of the workers in this essential industry and whereas the greatest degree of co-ordination is both necessary and desirable in view of the divergence of trade union organizations and affiliated unions within the industry.

Therefore, be it resolved that this conference recommends the following objectives to the participating unions in forthcoming negotiations:

1—Strive for national parity in wage rates as a long term objective with the immediate objective of seeking parity on a regional basis covering East Coast yards.

2—Regional parity to be achieved by local unions striving for a minimum of \$1.75 basic labor rate, \$2.15 standard for journeymen's rates and \$2.25 and upwards for premium trades.

3—Owing to technical advances made in the methods of production in the industry in eliminating man hours and thus causing wide-spread unemployment among shipyard workers, it is imperative that local unions press for a reduction of work hours in the industry on a national objective of the 35-hour work week.

4—Local unions are urged to supplement fringe benefits by improving or introducing pension plans, supplementary unemployment benefit plans, health and welfare plans by an employer contribution of at least 10 cents an hour.

5—Local unions are urged to insist that ships crews be not

permitted to carry on work normally performed by shipyard workers while a vessel is undergoing repairs at any shipbuilding or ship repairing establishment.

6—It is proposed that local unions shall not work on diverted contracts for any yard involved in a strike situation, in the efforts to obtain economic objectives as set out by the Conference.

7—It is recommended that local unions participating in the Conference agree to the principle of extending financial and moral support to any union forced to take strike action to win the economic objective of this Conference and that the co-secretaries arrange to enquire from all locals participating in the Conference as to the methods they would be willing to provide the necessary strike fund assistance.

It was also proposed at the inter-union Conference that the participating unions agree to a joint policy and exchange information and resources during periods in which negotiation, conciliation, arbitration or strike situations are in progress.

Such exchanges could be channelled through the offices of the Federations represented at this Conference.

C.C.C.L. CENTRAL COUNCIL OF QUEBEC

Unemployment And Labor Solidarity Studied In Quebec

Here are excerpts from the report presented by President Gérard Rancourt to the annual convention of Quebec's Central Council

After only three months in office as president, I will not pretend to have examined all the questions which have been presented to us, but I know, as well as you do, that there exists major problems upon which we should reflect.

Permit me to underline two questions which are urgent, in my opinion. They are unemployment and union solidarity.

UNEMPLOYMENT

In the month of March 1960, 12,129 persons were listed in the Quebec regional office of the Unemployment Insurance Commission and this number passed the 20,000 mark in the present spring months in Quebec.

This total is the largest since the second world war. We are obliged to believe that this is an exceptional situation. And taking the month of March through the years we find that in 1951 the percentage of jobless was around 7 per cent in Quebec.

In 1954 9 per cent, in 1959 16 per cent and this year 20 per cent. These figures prove the situation has become alarming, despite the pretty speeches of some government officials who are always ready to paint an encouraging picture of a miserable condition when hundreds of thousands of Canadians

are walking the streets without jobs.

Taking the month of June in the Quebec City region we find that in 1956 6,000 Quebecers were without jobs, in 1957 the total rose to 7,000, in 1958 11,500 and last year (1959) 8,000.

Facing such a situation, the most important step to take is to immediately adopt a policy of full employment, based on a sane and vigorous orientation of our economy on all levels, local, provincial and federal.

That is why I would like to give serious study to discover ways and means to alleviate the suffering of unemployment in our Quebec region.

We wholeheartedly support the demands made by the C.C.C.L. union in presenting a brief to the Federal Cabinet last February.

The brief suggested the government should examine its economic plan with determination to improve the deplorable unemployment situation as it worsens from year to year.

UNION SOLIDARITY

The second question which I wish to speak of is union solidarity within the C.C.C.L. labor movement.

More than ever a Central Council as important as our own should give an example of unity

and solidarity to the rank and file of the C.C.C.L. union.

A Central Council, more so than a Federation reflects the character of the C.C.C.L. while a Federation deals with problems which are nearly always professional.

It is by education that we develop solidarity and maintain the unity with the C.C.C.L. which in turn gives us our economic force.

I believe in the largest possible spreading of the declaration of principles and the action program of the C.C.C.L., a study of the social doctrine of the Church, ideas contained in the briefs of the Confederal Assembly and which are presented to provincial and federal governments and unity in the council to which the locals are affiliated.

And as the Central Council of Quebec sets this example to the whole movement, we will then be aware of following the tenets of the C.C.C.L. union.

Thus we should always remain faithful to the workers of Quebec and their problems, and to freely give them the support and protection to which they are entitled as union members.

Fraternally Yours,
Eugene Rancourt,
president Central
Council of Quebec.

Unions Lead Other Groups In Fight For Social Justice

(By Maurice LADOUCEUR)

The unanimous indignation of public opinion has finally been aroused against racial discrimination in South Africa and we take this occasion to underline one particular character of the labor movement which stands out from other professional groups.

The enemies of labor and the great mass of those who are indifferent and who "tolerate" labor as a necessary evil in our society often speak of it as "materialistic". As if the pursuit of an economic objective was an adhesion to materialism.

It is true that the labor movement has the interests of its members as its goal, as it is the goal of all professional groups to have their members interests as their goal.

But labor's preoccupations are greater and vaster and one would be blind if they did not admit that of all professional groups labor unions stress social justice and demonstrate this by the position they have always taken on this subject.

It would be difficult to enumerate all the social welfare benefits which we enjoy through the initiative of the labor union movement.

NO "CANONIZATION"

We do not say all of this with the hope of "canonizing" the labor movement and we do admit our errors.

Labor unions are animated by a sense of social justice and this shows itself when injustices are caused to others.

This is one of the human spirits which capitalism has failed to completely snuff out in our world.

We do not go in much for comparisons, but in face of certain questions we find it difficult not to make a parallel between union attitudes and those of other professional groups. Take the question of apartheid which is a veritable scandal, a gross injustice and an affront to human dignity.

Labor has openly condemned this racial discrimination but have all the other professional groups? We have noticed that legal groups have maintained absolute silence on this subject. Why was it that Canadian labor unions were first to oppose this odious measure known as apartheid?

The unions demanded that the government immediately condemn the South African policy. These moves made by labor did not give anyone a wage increase but simply upheld social justice in the name of all mankind.

Then look at what unions have accomplished for the whole population in the way of medical and hospital benefits.

For more than a hundred years there have been medical associations and the College of Medicine and these groups as is natural, always followed the interests of their members. They contributed to their professional development and encouraged the advance of social science.

It is not a secret to anyone that we soon shall have an hospital-insurance plan in our province and if one day we are obliged to avail ourselves of this service, we will not offer any thanks to those professional groups which opposed the plan. Another question is the underdeveloped countries in our civilization. Labor again took the initiative in our country to bring this problem to the court of public opinion.

We could multiply the examples of apathy to these conditions shown by professional groups, other than labor unions.

And what surprises most of all is the lack of interest to such conditions by the public in general.

The Canadian Manufacturers Association, the Chamber of Commerce, the legal associations and medical groups have all shown an attitude of indifference to the problem. At the base of all this is the complete lack of spirit to side with labor and make world social justice their goal.

The attitude of labor on this subject has always been dynamic and despite the lack of co-operation from professional groups, the labor movement will continue to fight for and bring other social benefits to the human fraternity.

Dates And Locations Set For Annual C.C.C.L. Conventions

The Federation of Printing Trades are holding their annual convention to-day and tomorrow (May 27 and 28) in St. John, Que., at the Catholic Centre Building, 190 Laurier Ave.

The Barbers and Hairdressers Federation will meet in Drummondville, June 11, 12 and 13 in the "400" Hotel.

The Federation of Leather and Shoe Workers are meeting in St. John, Que., July 17, 18 and 19 in the C.C.C.L. Central Council Hall, 168 St. James St., with registration taking place Friday evening at 7:30 p.m.

The National Clothing Federation annual convention will be held this year at Shawinigan on June 16, 17 and 18.

The City of Sherbrooke will see the annual convention of the National Textile Federation

there on June 29 and 30. Details of program to be announced later.

The National Pulp and Paper Federation have chosen July 21, 22 and 23, 1961. This signifies that there will be no annual convention of the Federation this year.

The National Metal Trades Federation have chosen Quebec City as the place for their annual convention which will be held June 8, 9, 10 and 11.

The National Federation of Building Trades: Rimouski, July 1, 2 and 3.

The National Federation of Commerce: Montreal, July 9, 10 and 11.

The National Federation of Mining Industries: June 16, 17 and 18.

INTERNATIONAL NEWS

EQUALITY FOR ALL MANKIND

Roger Mathieu Will Attend The International Labor Conference At Geneva Next Month

"Every human being, whatever his role in life, his belief or sex, have the right to follow their material progress and their spiritual development in liberty and dignity in the economic security and with equal opportunity".

Thus reads the Declaration of Independence at Philadelphia, and adopted by the International Labor Organization in 1944.

Action on the International Plan

The Executive of the C.C.C.L. union have delegated Brother Roger Mathieu, general president of the union as technical councillor to the Canadian delegation at the International Labor Conference which will be held at Geneva, Switzerland during the entire month of June. The International Labor Organization was founded in 1919 and its importance has greatly expanded since its inception.

We live in a world of multiple communications in which we can no longer assure human living conditions to the workers, of a certain country, without seeking at the same time to procure them for those in another country.

In a word, social justice cannot completely triumph in a country if it is denied in another. It is the purpose of the International Plan to assure all men "their material progress and spiritual development, in dignity, in economic security and with equal chance". That is the fixed goal of the International Labor Organization. The

C.C.C.L. as all free union organizations should participate in this plan.

It was a Scotsman, Robert Owen, who first conceived the idea of International Labor Legislation and 10 years later in Paris, the International Association for the Protection of Workers, was founded.

And in 1906 this Association succeeded in signing the first two agreements, the first which defended night work for women and the other covering the use of white sulphur in the manufacture of matches.

Following the 1914-1918 war the labor movement demanded that the Peace Treaty contain clauses relating to labor legislation.

In 1919 Samuel Gompers, president and founder of the American Federation of Labor presided over a special commission which eventually had a clause covering labor legislation incorporated into the Treaty of Versailles, under the League of Nations.

For the first time in an international organization, representatives of labor found themselves on equal footing with patronal representatives.

The I.L.O. comprises three sections, the International Labor Conference, the Administrative Council and the International Labor Office.

The work of the I.L.O.

The hundreds of international agreements in possession of the I.L.O. and submitted to members in different countries constitute what is known as "The

International Labor Code". These agreements touch on a wide variety of subjects, such as, union liberty, social security, full employment, occupational accidents, occupational illness, working conditions of plant workers, marine workers, agricultural workers, the younger worker, women workers, etc.

After an agreement is adopted by two-thirds of the delegates in attendance at the Conference the agreement is then submitted by the members to their respective legislators who then adopt the suggestions of the International Labor Organization.

Roger Mathieu Technical Councillor to the Conference

Each country sends a delegate to the Conference. In our country, a representative of the C.L.C. (Canadian Labor Congress) takes his place to represent Canada. But members possess the right to send one of their own members as technical councillor.

Thus it has been for several years that the C.C.C.L. has been called upon to name one of their members to act in this capacity.

Our General President, Roger Mathieu, has been delegated to attend the approaching Conference which will take place in Geneva the entire month of June.

We wish him a safe and pleasant journey and we feel sure that his part in the Conference will help to advance the cause of social justice in the world.

FEDERAL POLITICS

The Missile That Boomeranged!

Lack of interest is growing in the Pentagon in regard to the Bomarc Rocket upon which Canada depends so much for its security and which has brought to light the lack of realism in defense policies of the western world in this nuclear age.

Recently the American Government abandoned the Bomarc missile which was probably a minor catastrophe for our country.

Although it should not be considered a tragedy, or as some commentators put it, the downfall of the Diefenbaker Government.

Certainly for Canada, this was a rocket that boomeranged and showed us that we do not measure up to size with the great powers in matters of defense.

After ditching the "Arrow C F 105" upon advice given us by the Americans, and replacing the plane with a pilotless missile, the pride of Canadians received a blow and left its scar on Canadian prestige.

It should be added that these same Americans are now suggesting that we again adopt a piloted intercepting plane, the American supersonic "F-106" which is practically alike to the

Arrow. All this American "double-talk" was blasted by the Canadian press and the Liberal Opposition who took the opportunity of pushing this into the face of the Conservative Government.

The latter came into power, thanks, in part, to a program of Liberal politics and economic changes.

Probably the outlook is not as black as painted by the Liberals. It seems reasonable to believe that it is impossible to follow a definite defense policy unless a clear cut program has been set up previously.

We want to participate in defense of the western world, we give willing support to the North Atlantic Treaty Organization, we are members of the numerous military councils, in brief, we are happy to be on the side of the great powers, but, when we run up against a situation such as this we come down to earth and discover we do have national pride and sovereign rights, and then we strangely, but with reason become provincial.

Would it be profitable for Canada alone or with the United States to establish a system of defense? Have we the financial

resources to embark on such an adventure? Is it our interest to confide in Americans the responsibilities of protecting us in case of an attack?

To sum up, is it to Canada's advantage to take part in an arms race which would spend nearly a third of our budget and make us a member of alliances and international clubs?

And at the present time are we waiting for further rebuffs from the Pentagon in Washington in which we will again be required to play "second fiddle" and be contented with a secondary role.

For the eventual replacement of the Bomarc, Washington is already talking of its successor, the "Skybolt" Rocket.

We are not alone in the boat. Great Britain has already abandoned the "Blue Streak" rocket, which cost ten years of effort and a billion dollars.

The nuclear age leaves no alternative but world disarmament which would settle in quick time once and for all the problem of overlapping.

When this does happen it may be too late and the Bomarc Rocket and the Arrow plane will be found wanting in their usefulness.

These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That the men and women teachers union of Jonquieres deplores the fact that the teaching staff of St. Ambrose have no pay since the month of April this year.

That in Chicago, Jimmy Hoffa, head of the International Teamsters Union addressed 10,000 members of his union and told them that he was fighting against the plot set up to destroy the labor movement in the United States.

That the Quebec Labor Relations Board ordered the cartage firm of Chibougamau Express Limited to reinstate three employees fired for union activities last March.

The board's order also calls for full payment of lost wages to the wronged workers.

That the Federal Government took action against 1979 persons during the fiscal year ended March 31 for having received unemployment insurance by fraudulent means.

That the present unemployment crisis, as we know it, is forcing many students to give up their studies. This is due to the lack of vacation job opportunities which previously helped defray the cost of tuition for many hundreds of students.

That during the course of a special meeting the C.C.C.L. Central Council of Sorel decided to take definite action on proposed resolutions to protect the local working force.

That in Tel-Aviv, school professors are demanding an increase in salaries and have declared they will strike if their demands are not met.

In order to avoid any interruption to their children's studies, the parents themselves, instead of the state, furnished the increases for the professors.

That the citizens of the City of Asbestos recently paraded four automobiles covered with cards and posters which recalled the famous asbestos strike of 1949 and the infamous role played in the dispute by the Quebec Provincial Police.

The parade was formed to pass in front of a political meeting being held in the city of Asbestos.

That representatives of four trade unions in Hamilton, Ontario did not receive a report from Ottawa with much enthusiasm. The report said that the Immigration Department were seeking to recruit in Great Britain, by means of publicity, carpenters, plumbers, electricians and painters.

That Frank McGee the member of Parliament who introduced a bill for the abolition of mandatory capital punishment in Canada, said the other day the government may compromise on the issue by taking a stand between the "abolitionists" and the "retentionists".

That British Judge Ralph Stone recently said "Television may be very useful from an entertainment point of view, but so is smoking a pipe or drinking whiskey, but they are not necessities of life".

MONTREAL

Last Minute Talks Avoid Three Strikes In Paper Box Industry

Three strikes were avoided this past weekend in the paper box industry, when representatives of C.C.C.L. unions and employers made mutual concessions which helped them to arrive at an understanding for the signing of a collective labor agreement.

The results of these union-management talks will be given to union members at a meeting which was scheduled to be held later in the week. The members will then either ratify or reject the conditions.

The employees concerned are all members of the C.C.C.L. unions and are employed by Standard Paper Box Company, Boxcraft Limited and the City Box Company.

At a previous meeting the employees of the three paper box companies had met and had authorized the calling of a strike to obtain their demands.

The company and union then met but no constructive agreement could be reached. On Friday last in a desperate attempt to avoid a strike union and company representatives reached a proposal that the union hoped would be acceptable to the paper box workers.

The nature of the new proposals could not be learned as Le Travail went to press.